



COVID-19

DERNIÈRES NOUVELLES

Redéploiement : pourquoi pas ?

Travaux forcés : NON

Nos employeurs, sous couvert des déclarations de la ministre de la Fonction Publique, décident actuellement de redéployer des agent.es dont les services sont fermés (musée, salle de sport, centres sociaux ...) Dans l'optique d'une continuité des missions prioritaires du service public cela peut se faire puisque nous sommes titulaires de notre grade et non pas de notre poste.

A condition que nous soyons vigilant.es à ce que :

- **le redéploiement sur des missions différentes de notre emploi habituel doit respecter notre cadre d'emploi.** Ainsi un.e gardien.ne de musée ne peut pas se retrouver à contrôler la bonne application des gestes barrières en EHPAD. De plus, on peut s'interroger sur l'efficacité du service rendu quand un.e agent.e se retrouve affecté.e sur des missions qu'il-elle ne connaît pas.
- **les agent.es soient volontaires et ne soient pas mis en danger.** Si les agent.es ont un devoir d'obéissance, cela ne doit pas être au détriment de leur santé physique et psychique. Le redéploiement doit respecter les préconisations d'aménagement de poste et les règles sanitaires .
- **les nouvelles affectations soient notifiées dans les Plans de Continuité de l'Activité (PCA) ou de maintien de l'activité (PMA). Il faut que ces organisations soient examinées et débattues au préalable en Comité Technique et CHSCT.**

SOYONS VIGILANT.ES



- Ces redéploiements, qui relèvent d'une situation exceptionnelle, ne doivent pas devenir la norme après le confinement.
- Certains employeurs convaincus de notre "fainéantise naturelle" refusent surtout que nous soyons désœuvré.es en étant placés en ASA et imposent des redéploiements incohérents, sans véritable nécessité de service.

NOTA BENE

Contrairement aux préjugés habituels d'une fonction publique "poussiéreuse et figée", le statut de la FPT, en permettant ces redéploiements encadrés, confirme que nous sommes des agent.es au service des usager.es quelles soient les circonstances.

Fédération SUD Collectivités Territoriales

31 rue de la Grange aux Belles - 75010 PARIS

tel : 01 58 39 32 09 - mèl : fedesudct@gmail.com - www.sud-ct.fr - Facebook : @fedesudct

